

## COMMUNE DE VERNIER

## PROJET DE MOTION

au sens des articles 40 et suivants du règlement du Conseil municipal de Vernier

**Respectez vos promesses, le démantèlement des citernes doit commencer en 2032 !**

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Il était une fois une bucolique petite commune dans la périphérie de la belle Genève dans laquelle paissaient quelques vaches dans les méandres du Rhône. Cent ans plus tard, la bucolique commune est devenue la cinquième ville de Suisse romande, riche de 37'536 habitants. La bucolique commune, a un problème : avant qu'elle ne devienne ville, en son milieu, bien au cœur, ont été installées plus de 120 citernes d'hydrocarbure.

Et peu à peu, l'État a construit du logement autour. Les citernes sont ainsi devenues de plus en plus gênantes.

À force de textes déposés et votés au Conseil municipal et au Grand Conseil, la décision fut prise : le droit de superficie octroyé aux compagnies pétrolières sur les terrains de l'État ne serait pas renouvelé en 2032 ! Une victoire et une première étape d'un mouvement qu'on pensait inéluctable.

Un article de la Tribune de Genève du 26 septembre 2018 le relate : « *La seule grande parcelle où l'État peut plus rapidement agir, c'est celle qui est située entre les immeubles de bureaux de Blandonnet, l'autoroute, la route de Vernier et Ikea. Dans les jours qui viennent, le gérant de la trentaine de cuves qui y sont installées, la SASMA (Société anonyme de stockage et de manutention de produits pétroliers), recevra une lettre de l'État de Genève lui signifiant que son droit de superficie ne sera pas renouvelé. « ... » La date est encore lointaine : 2032. Mais si cet exploitant devait se redéployer ailleurs, il faut bien compter une quinzaine d'années pour imaginer une solution de rechange.* »

Depuis, l'État - mais aussi la Ville de Genève, également superficiant d'un DDP de même nature arrivant à échéance en 2040 - ont publié leur plan climat respectif, s'engageant, pour eux-mêmes et leur territoire à diminution de 60% des émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030 et la neutralité carbone en 2050, afin de mettre en œuvre les Accords de Paris. Décision de nature à diminuer rapidement leur consommation de produits issus du pétrole, et donc également le nombre de citernes nécessaires.

Pourtant, les soussignés ont appris, au travers d'un rapport de commission sur une motion au Grand Conseil genevois, que le DDP en faveur de SASMA serait finalement reconduit tacitement jusqu'en 2062. Il s'agit d'un retournement pour le moins surprenant. Les signataires de la motion exigent donc le respect de la parole donnée depuis des années.

Nous demandons également une feuille de route, élaborée en collaboration avec les autorités verniolanes, pour une requalification urbaine de tout le secteur pétrolier.

Considérant :

- La densité de la population et le caractère urbain de la commune de Vernier ;
- La présence de plus de 120 citernes au cœur du territoire de la commune ;
- Le danger que représentent ces installations pour la population ;
- La motion 2043, votée par le Grand Conseil le 16 mars 2012, la motion 2620 en suspens au Grand Conseil, et la motion 1691 en commission au Conseil municipal de la Ville de Genève ;
- Les engagements de la Ville et du canton de Genève, traduits dans leur Plan Climat, de réduire de 60% les émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030 et d'atteindre la neutralité carbone en 2050 ;
- La réduction progressive des réserves de produits pétroliers nécessaires qui devrait en résulter ;

le Conseil municipal de Vernier

**invite le Conseil administratif :**

- 1 à demander au Conseil d'État de respecter son engagement de ne pas renouveler le DPP en faveur de SASMA sur les parcelles propriété de l'État de Genève en 2032 ;
- 2 à demander au Conseil d'État l'élaboration d'une feuille de route pour une requalification urbaine de tout le secteur pétrolier, en collaboration avec les autorités verniolanes, en cohérence avec le Plan Climat cantonal ;
- 3 à contacter l'ensemble des groupes politiques présents au Grand Conseil afin qu'ils œuvrent dans le sens d'une réduction progressive des citernes situés à Vernier,
- 4 à demander au Conseil administratif de la Ville de Genève d'anticiper, en collaboration avec les autorités verniolanes, la nécessaire mutation urbaine des parcelles en sa possession faisant l'objet d'un DPP en faveur des pétroliers, arrivant à échéance en 2040.

Cédric BRINER, Thibaut JOTTERAND, Nicolas  
AUBERT, Diane GRABER et Claude ANGELOZ

Conseillère et Conseillers municipaux

Vernier, le 10 août 2024